

REGLEMENT DU CONCOURS.

ARTICLE 1: Le concours de poésie organisé par le Collège Saint Michel de Gosselies est ouvert jusqu'au **lundi 19 novembre 2018**. Tout élève inscrit au Collège peut y participer.

ARTICLE 2: La participation au concours consiste en la production **d'un** poème inédit.

Les œuvres doivent être écrites exclusivement en langue française.

ARTICLE 3: Le concours de poésie récompense les **meilleurs poèmes** aux premier, deuxième et troisième degrés.

Les poèmes seront écrits sur le thème suivant :

**« A cœur vaillant,
rien d'impossible »**

Ce thème permet de laisser libre cours à votre imagination.

ARTICLE 4: Toutes les formes poétiques sont acceptées.

ARTICLE 5: Les trois meilleurs poèmes –un par degré– recevront un prix d'une valeur approximative de 40 euros chacun.

ARTICLE 6: Par sa participation au concours, le candidat accepte :

- de présenter oralement sa poésie lors de la finale et publiquement lors de la remise des prix qui aura lieu au cours de la soirée musicale du Collège le 27 avril 2019.
- la publication de sa poésie sur le site du Collège, sur Facebook et dans le Relais.
- la publication, en anthologie, de sa poésie, parmi toutes les poésies récoltées pour ce concours.

ARTICLE 7: Le **lundi 19 novembre 2018**, sur le temps de midi, une animation au cours de laquelle les candidats sont appelés à remettre leur poésie sera organisée sur le perron du Pavillon DEMANET.

Cette poésie doit être présentée sur une feuille au format A4, dactylographiée ou soigneusement manuscrite. Les illustrations ne sont pas interdites.

Au verso de cette feuille, doivent impérativement apparaître les mentions suivantes :

Nom, prénom et classe du candidat ainsi que, si possible, **un numéro de GSM** de contact.

Le non-respect des conditions de cet article entraîne l'annulation de la participation.

En échange de la remise du texte, une surprise attendra chaque poète en herbe.

ARTICLE 8: Toutes les œuvres recueillies le **19 novembre** seront ensuite portées à la connaissance de chaque membre du jury. Lors d'une seconde animation dont la forme reste à déterminer, le jury sélectionnera une œuvre par degré.

Les nominés seront avertis personnellement.

ARTICLE 9: La remise des prix se fera au cours de la soirée musicale du Collège (pendant le week-end *Collège en Fête 2019*). La présence des lauréats est souhaitée lors de la remise des prix.

ARTICLE 10: En soumettant son œuvre, le candidat accepte ce règlement et assure être l'auteur de l'œuvre.

Toute information complémentaire peut être obtenue par courriel à **m.arcuri@csmg.be**

Nous souhaitons bonne chance à tous les participants.



Concours de Poésie

**« A cœur vaillant,
rien d'impossible »**

Viens nous montrer tes

talents d'artiste!

« *A coeur vaillant, rien d'impossible.* »



Prix à gagner:

Un chèque cadeau !